

LES ATELIERS GORDON

55 rue Lauriston

75116 PARIS

Email: administratif@lesateliersgordon.org

Tel: 09 65 19 43 26



Conditions Générales de Vente

Désignation

L'association LES ATELIERS GORDON désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 55 rue Lauriston, 75116 PARIS.

L'association LES ATELIERS GORDON met en place et dispense des formations inter et intra au sein de différentes organisations, sur l'ensemble du territoire, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- bénéficiaire : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'association LES ATELIERS GORDON
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association LES ATELIERS GORDON pour le compte d'un bénéficiaire. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du bénéficiaire des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du bénéficiaire, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'association LES ATELIERS GORDON s'engage à fournir un devis au bénéficiaire. Ce dernier est tenu de retourner à l'association un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'association LES ATELIERS GORDON, l'OPCO ou le bénéficiaire.

À la demande du bénéficiaire, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes puisque ces prestations de formation sont exonérées de TVA au titre de l'article 261-4 4° du CGI.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant, par virement bancaire ou sur la plateforme HelloAsso. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Lorsque le bénéficiaire peut faire financer sa formation par un OPCO, il doit effectuer la demande de prise en charge avant le début de la prestation, et il est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'association LES ATELIERS GORDON ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au bénéficiaire.

LES ATELIERS GORDON

55 rue Lauriston

75116 PARIS

Email: administratif@lesateliersgordon.org

Tel: 09 65 19 43 26



Conditions de report, d'annulation et de rétractation d'une session de formation

A compter de la date de signature du présent contrat, le bénéficiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à administratif@lesateliersgordon.org.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'association LES ATELIERS GORDON ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses bénéficiaires. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association. Le bénéficiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le bénéficiaire à l'association LES ATELIERS GORDON sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'association LES ATELIERS GORDON s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du bénéficiaire. Elle s'interdit de divulguer les données du bénéficiaire, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association LES ATELIERS GORDON et le bénéficiaire, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.